

RAPPORT SUR

# La GESTION DES DÉCHETS

SUR LE PAYS DE BLAIN



**Commission EAU**  
(Environnement, Aménagement et Urbanisme)

# Sommaire

---

## **Préambule** **P.3**

Méthode de travail  
Définition du déchet  
Classification du déchet

## **État des lieux** **P.6**

L'organisation de la gestion des déchets  
Production de déchets : chiffres et exutoires  
Que deviennent nos déchets  
Quels coûts ?  
Les actions sur le territoire  
Les modifications à venir

## **Difficultés rencontrées par les habitants** **P.15**

La complexité des produits  
Le manque d'informations  
Équipements et logistique  
Comportement et motivation  
La part de l'individu

## **Exemple d'un territoire vertueux** **P. 17**

La carte d'identité des Mauges Communautés  
Actions de prévention

## **Proposition d'actions** **P.18**

L'information permanente  
Encourager et motiver  
Équipements et logistique  
Aller vers moins de déchets

## **Remerciements** **P.22**

*Document rédigé par la commission EAU (Environnement, Aménagement et Urbanisme)  
du Conseil de Développement de la Région de Blain.  
Publication : novembre 2017 / 7 450 exemplaires  
Crédits photos : Pays de Blain, Fotolia, DR  
Création graphique : Créa Kfé / Mise en page : service communication du Pays de Blain*

Créé en septembre 2007 à l'initiative du Pays de Blain, le Conseil de Développement a pour mission de donner des avis et de faire des propositions aux élus sur tous les aspects de la vie et du développement de notre communauté de communes.

C'est un lieu de réflexion et d'échange entre les différents acteurs du territoire (habitants, représentants associatifs, professionnels, etc) qui permet une démocratie active et citoyenne.

## Un rapport issu d'une saisine officielle

Les élus du Pays de Blain ont saisi, en 2015, le Conseil de Développement de la Région de Blain (CDRB), sur la thématique des déchets :

«Comment encourager l'augmentation et l'amélioration du tri sélectif, comment aller vers moins d'enfouissement?»

La commission Environnement, Aménagement, Urbanisme du Conseil de Développement a constitué un Groupe de Travail pour prendre en charge cette saisine officielle.

Le secteur géographique de cette saisine est le territoire communautaire qui se compose de 4 communes : Blain, Bouvron, La Chevallerie et Le Gâvre.



### MÉTHODE DE TRAVAIL

*Dans un premier temps, les membres de la commission ont souhaité avoir une approche globale de la problématique déchets.*

Pour ce faire 3 rencontres ont été organisées. Chacune avait une approche différente du sujet :

- ✓ Une approche terrain / professionnelle : M. Gaël VIRLOUVET, consultant en gestion des déchets.
- ✓ Une approche militante : Mme Laure CHATEL, association Zéro Waste France.
- ✓ Une approche universitaire : M. Jean-Baptiste BAHERS, enseignant-chercheur de l'EME (*Ecole des Métiers de l'Environnement*).

*Dans un second temps, les membres du groupe de travail ont décidé de se concentrer sur les enjeux locaux, notamment en rencontrant les acteurs du territoire :*

- ✓ Les membres de la Commission Environnement du Pays de Blain,
- ✓ M. Christophe JOBERT, responsable du Pôle Environnement Transports,
- ✓ Mme Elise TEXIER, Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA).

*La troisième phase a consisté à faire un état des lieux en s'appuyant sur :*

- ✓ Une visite du centre de Treffieux,
- ✓ Une visite des installations du territoire,
- ✓ des rencontres avec les habitants à Blain, Le Gâvre, La Chevallerais, Bouvron,
- ✓ Participation au CoPil «Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage»,
- ✓ Des ressources bibliographiques: Site de la Com Com du Puy en Velay, Site du SIRDOMDI (Région des Mauges), livre Zero Waste (Zero déchet, zéro gspillage): rue de l'échiquier, livre zéro déchet, 100 astuces pour alléger sa vie de Béa Johson édition J'ai lu,
- ✓ Expériences d'autres Communauté de Communes: Redon, La Gacilly, Le Mené (route des énergies), Le SIRDOMDI (Les Mauges),
- ✓ Participation aux Assises nationales des déchets à Nantes (économie circulaire).

## || DÉFINITION DU DÉCHET

Le déchet est défini, au niveau européen, comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

## || CLASSIFICATION DU DÉCHET

Les déchets peuvent être divisés en deux catégories selon le « producteur » :

- ✓ Les « déchets ménagers et assimilés » (DMA), dont le producteur initial est un ménage ;
- ✓ Les « déchets d'activités économiques » (DAE), dont le producteur initial n'est pas un ménage.

La gestion des déchets ménagers est à la charge des collectivités territoriales. Dans le cadre de cette saisine, ce sont ces déchets qui nous intéressent.

Ces déchets ménagers peuvent être également classés en fonction de la chaîne de traitement :

- ✓ Les déchets recyclables pour lesquels il existe une filière de valorisation.

- ✓ Les déchets ménagers spéciaux DMS nécessitant un traitement (piles, peintures, huiles...).

- ✓ Les déchets non recyclables, ni biodégradables finissant en décharge ou incinérés - Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).



### L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

#### LES COMPÉTENCES DU PAYS DE BLAIN EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Le Pays de Blain fonctionne en régie. Il assure la collecte des déchets et la gestion des déchèteries de Blain et Bouvron par le biais de ses services.

Le service public de gestion des déchets du Pays de Blain est financé via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers. Les déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers sont soumis à la Redevance Spéciale (RS). Toutes deux sont incluses dans la taxe foncière. Le Conseil Communautaire vote chaque année le taux de la TEOM et le montant de la RS.

Le Pays de Blain est adhérent au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) qui regroupe 5 Communautés de Communes (soit 40 communes). Le SMCNA est un établissement public auquel ses collectivités membres ont transféré leur compétence traitement et valorisation des déchets. Il gère ainsi notamment le centre de traitement des déchets ménagers «des Briuelles» sur la commune de Treffieux, composé d' :

- ✓ un centre de tri des emballages ménagers,
- ✓ une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2, plus communément appelée «centre d'enfouissement»,
- ✓ une déchèterie.



*Population desservie par le SMCNA :  
140 000 habitants*

#### LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE BLAIN

La collecte des déchets des ménages est faite :

- ✓ Soit en porte-à-porte :
- Pour les ordures ménagères et assimilées : conteneurs individuels ou

collectifs (bacs à roulettes de couleur verte) ramassés 1 fois par semaine par les services de la communauté de communes.

Pour cette collecte, les déchets doivent être déposés en sacs fermés et présentés au ramassage dans les bacs roulants et fermés, mis gratuitement à disposition des usagers par la communauté de communes. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 660 litres et la dotation est fonction du nombre de personnes desservies.

✔ Soit en apport volontaire :

► Colonnes sur le domaine public :

➤ Pour les emballages ménagers recyclables : colonnes EMBALLAGES de couleur JAUNE

➤ Pour les papiers : colonnes PAPIERS de couleur BLEUE,

➤ Pour le verre : colonnes VERRE de couleur VERTE,

➤ Pour les textiles-linges de maison-cordonnerie : colonnes TEXTILE du RELAIS NEXT-TEXTILES.

Pour information, le nettoyage des points d'apport volontaire est à la charge des communes.

► Pharmacie: médicaments sans les emballages.

► Déchèteries: Le Pays de Blain est équipé de deux déchèteries, à Blain et à Bouvron :

➤ Encombrants (qui correspond à ce qu'on appelle aussi les «tout venant»)

➤ Gravats (qui correspond à ce qu'on appelle aussi « déchets inertes»)

➤ Ferrailles

➤ Cartons

➤ Végétaux (qui correspond à ce qu'on appelle aussi « déchets verts»)

➤ Souches

➤ Bois

➤ Déchets d'Éléments d'Ameublement ou DEA (qui correspond à ce qu'on appelle aussi « benne éco-mobilier»)

➤ Déchets Dangereux Spéciaux ou DDS (qui correspond à ce qu'on appelle aussi « déchets dangereux des ménages» ou «DMS»)

➤ Fibro-ciment (qui correspond à la filière de récupération de l'amiante liée)

➤ Pneumatiques usagés

➤ Déchets piquants/coupants

➤ Electroménagers

➤ Huiles de vidange

➤ Peinture

➤ Radios

► Déchèteries ou commerçants : consommables d'impression, piles, accumulateurs et ampoules.

## TRAITEMENT OU ENFOUISSEMENT

Le traitement des déchets collectés par la communauté de communes est confié pour la plus grande partie

## 8 ÉTAT DES LIEUX

au SMCNA, à l'exception des textiles usagés et des piles acheminés directement vers les filières de traitement. Les déchets verts sont transformés sur place.

Au sein du SMCNA, le traitement de nos déchets s'appuie sur 3 types d'installations :

✓ Le centre de tri des Briuelles où les emballages recyclables collectés dans les colonnes de tri sont triés par type de flux (plastique transparent/plastique transparent coloré/plastique opaque/acier/aluminium/cartonnettes/briques alimentaires) avant d'être récupérés par des repreneurs afin d'être recyclés. Le verre est stocké pour être récupéré par les repreneurs.

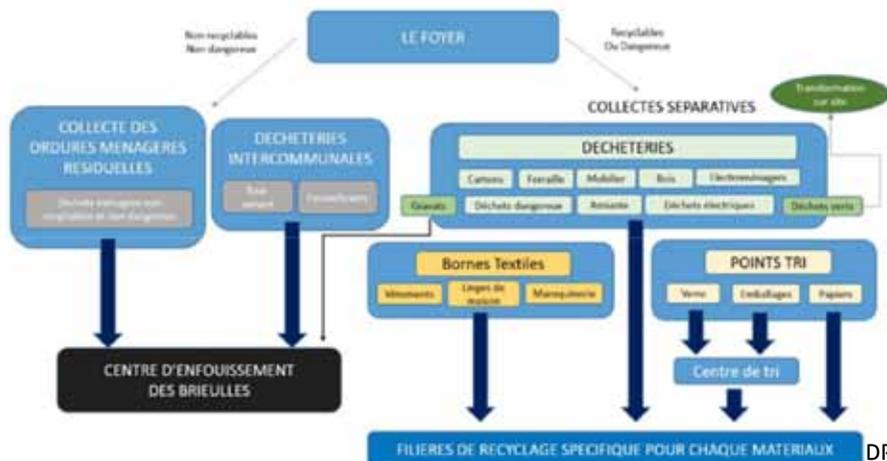
**Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte (sac gris) ne sont pas triées mais enfouies.**

✓ L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) des Briuelles à Treffieux (ouvrage public géré par la société COVED) où sont enfouis les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri et le tout-venant des déchèteries.

À noter également que les déchets inertes (gravats, déblais...) collectés en déchèterie sont réutilisés sur le site des Briuelles pour l'aménagement des pistes de circulation des véhicules et la couverture des alvéoles de stockage.

✓ Des prestataires de recyclage spécialisés.

### Schéma de traitement des ordures ménagères



### Comparaison de la production de déchets sur le Pays de Blain entre 2010 et 2015

	2015	2010
OMR	3 004 t	3 138 t
Déchèteries	4 139 t	3 403 t
Collecte sélective	1 314 t	1 196 t
Total	8 457 t	7 737 t
Performances	523 kg/hab/an	546 kg/hab/an

## PRODUCTION DE DÉCHETS CHIFFRES ET EXUTOIRES

*Avertissement : les chiffres cités dans les paragraphes sont issus du rapport d'activités sur les déchets de 2015 et sont donnés à titre d'exemple.*

Entre 2010 et 2015, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (contenu de la poubelle grise) a fortement diminué: 185 kg/hab en 2015 contre 221/kg/hab en 2010.

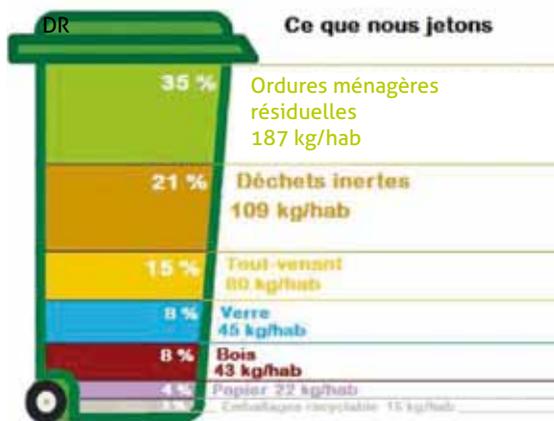
À titre de comparaison pour 2015, cette production est de 276 kg/hab au niveau national.

Sur le territoire du Pays de Blain, on note une baisse régulière de la production de déchets. Cependant, des progrès sont encore possibles et

souhaitables, à l'instar du SIRDOMDI (49) où les OMR représentent, en 2015, 143 kg/hab.

### DÉTAIL DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE

(DMA : Déchets Ménagers et Assimilés)



## Que deviennent nos déchets

	Déchets	Tonnages	%
Enfouissement	OMR Tout-venant	4 283 t	54 %
Valorisation matière (recyclage)	Cartons Ferraille Bois Mobilier Verre Papiers Emballages plastiques Emballages métalliques Déchets verts (compost) Textiles	1647 t	21 %
Réemploi	Gravats (voirie) Recyclerie	1 823 t	23 %
Retraitement (dépollution)	Déchets dangereux Déchets électriques et électroniques Fibro-ciment Piles et accumulateurs	107 t	1 %

Un dispositif assez performant puisque 46 % des déchets sont recyclés, cependant 54% sont encore enfouis.

### Exemple de traitement

✔ La collecte des textiles usagés :

600 000 tonnes de Textiles-Linges de maison-Cordonnerie (TLC) sont

jetées chaque année sur le territoire français, soit près de 9,2 kg par an et par habitant. L'enjeu collectif majeur autour des TLC est de réutiliser, recycler et valoriser ce gisement des textiles usagés sous forme de matières ou d'énergie. Sur le Pays de Blain, un service de collecte des TLC usagés a été mis en place en 2013 avec l'aide d'opérateurs sociaux et associatifs du territoire (Croix Rouge et Secours

Opérateurs	Outils sur le Pays de Blain	Secteur couvert
Croix Rouge	Vestiaires - Magasins (1)	Blain
Secours Populaire	Vestiaires - Magasins (1)	Blain
Relais Atlantique	14 bornes de collecte	Bouvron - La Chevallerais - Le Gâvre
Next - Textiles	14 bornes de collecte	Blain

**(1) VESTIAIRES-MAGASINS : DISTRIBUTION ET VENTE DE VÊTEMENTS D'OCCASION**

Populaire) et d'acteurs de collecte comme l'association Le Relais Atlantique (Emmaüs) et la société Next-Textiles.

✓ La recyclerie : valorisation et réemploi :

Le Pays de Blain compte une recyclerie (zone des Bluchets, à Blain)

Jouets, équipements électroniques, outillage, meubles, livres, revues, CD, vaisselles, décoration, vêtements. Ces objets sont valorisés et mis en

vente en boutique à un prix accessible à tous.

Si les quantités stockées ou vendues restent stables en proportion (65% des quantités collectées), le flux réorienté vers les filières de recyclage augmente de 5% par rapport à 2014 et les quantités de produits non vendus ou invendables (déchets ultimes redirigés vers l'enfouissement) baissent quant à elles de 5%.

Le taux de valorisation des recycleries passe donc de 89 à 94% en 2015.



## Quels COÛTS ?

### COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT EN 2015

	Dépenses 2015 en euros	Euros/habitant
Les points d'apports volontaires	166 284	10,29
Les déchèteries	466 838	28,90
OMR	541 692	33,54
Autres (frais de structure, communication, prévention)	87 646	5,43
<b>Total</b>	<b>1 262 460</b>	<b>78,16</b>

COÛTS EXTRAITS DU RAPPORT 2015 ET POPULATION DE RÉFÉRENCE : 16 153 HABITANTS

À cela viennent s'ajouter les investissements nécessaires. En 2015, le total des dépenses s'est élevé à 1 389 944 € soit pour un foyer type de 3 personnes : un coût moyen de 258.15 €.

**À noter que la collecte et le traitement des Ordures Ménagères est le poste le plus important.**

#### FINANCEMENT DU SERVICE

Il existe différents modes de financement du service public de gestion des déchets. Les usagers du Pays de Blain sont actuellement assujettis à

la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), comprise dans la taxe foncière et calculée sur le bâti, en tenant compte de la superficie du logement et des éléments de confort de ce dernier. C'est la loi qui détermine les modalités de calcul. Ce calcul n'a aucun lien avec le volume ou le poids de déchets produits.

La TEOM reste la principale source de financement du service, malgré une hausse sensible des autres recettes du service issues du tri (revente matériaux) et des recherches de soutiens auprès des éco-organismes.

## Les actions SUR LE TERRITOIRE

### LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le Pays de Blain est engagé dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) depuis 2010. Le premier PLP (2010-2015) fixait un objectif de réduction des ordures ménagères et assimilés (OMA) de -7% en 5 ans. Cet objectif a été atteint et même dépassé avec un résultat de -9,85 % d'OMA produits sur le territoire sur la période.

Depuis septembre 2015, la mise en place d'un PLP est devenue obligatoire pour toute collectivité territoriale détenant la compétence «collecte, valorisation et traitement des déchets». Il fixe désormais un objectif de réduction de 7% des déchets ménagers et assimilés du territoire (DMA).

Par ailleurs, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) a répondu à un appel à projets Territoire «Zéro Gaspillage, Zéro Déchet» du Ministère de l'Environnement en 2014 et a été retenu parmi les lauréats. Le Pays de Blain participe à la mise en place des actions de ce programme qui fixe un objectif de réduction de 10% des

DMA en 3 ans. Pour y parvenir, 3 axes de travail ont été ciblés :

- ✓ Déchets verts : promotion du broyage
- ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Valorisation du réemploi et de la réparation

### OPERATION «ADOpte DES POULES»

Les déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, petits restes de repas, sachets de thé, marc de café, ...) représentent près de 30% du contenu de la poubelle. Afin d'encourager les habitants du Pays de Blain à réduire leur production de déchets, la communauté de communes propose depuis deux ans l'opération «Adopte une poule». Elle met ainsi à la disposition des usagers volontaires un poulailler (participation forfaitaire de 50 € pour une valeur commerciale de 120 €) et 2 poules (valeur unitaire de 10 €). Cette opération permet de détourner les déchets organiques de la poubelle afin de les valoriser en nourriture animale. 220 foyers ont été équipés depuis le lancement de l'opération, qui a été renouvelée en 2017.

*OMA: Comprend les ordures ménagères résiduelles (déchets de la poubelle) et les déchets de la collecte sélective (papier/journaux/magazines; verre; emballages plastique/carton/acier/aluminium/ briques alimentaires) des particuliers et professionnels.*

*DMA: OMA + dépôts en déchèteries.*

### EXEMPLE D'ACTION DU PROGRAMME «ZÉRO GASPILLAGE, ZÉRO DÉCHET» DU SMCNA

Afin d'encourager les habitants et les services techniques à réutiliser les déchets verts et détourner ainsi ce flux des déchèteries, le SMCNA a fait le choix de mettre en place une aide financière de -50% pour la location de broyeurs de végétaux chez des professionnels du territoire conventionnés. L'aide du SMCNA a démarré le 16 septembre 2016, pour une période test d'un an et sera très probablement reconduite.

Par ailleurs, afin de faire la promotion du réemploi sur le territoire, le SMCNA a conventionné avec les associations AIRE et Accès-Réagis afin de soutenir le projet de la Recyclerie Nord Atlantique.

### Les modifications à venir

**2019 : mise en place de la tarification incitative.**

Le Pays de Blain va faire évoluer le mode de tarification de son service de collecte et d'élimination des déchets en faveur de la Redevance Incitative. A partir du 1er janvier 2019, les usagers ne seront plus assujettis à la TEOM

mais seront facturés en fonction de leur production réelle de déchets.

**2021 : Fermeture du centre de Tri de Treffieux et 2029 : Fermeture du Centre d'enfouissement de Treffieux.**

Ces fermetures auront certainement de fortes répercussions sur le coût de transport et de traitement des déchets du Pays de Blain.



Que dois-je faire du pot de moutarde ? Le laver avant de le mettre avec les verres ? Et son couvercle ? Le suremballage de mon pack d'eau, je le mets où ? Les capsules de bière : recyclables ou pas ? Une vitre cassée, dans les verres ? Le film plastique autour de mes revues, j'en fais quoi ? Autant de questions que se posent chaque jour nos concitoyens bien agissants...

Lors des rencontres avec les habitants plusieurs « freins au tri » ont été cités à plusieurs reprises.

## La complexité DES PRODUITS

Les produits de consommation courante rendent la tâche de chacun complexe au moment crucial de savoir dans quel bac la vie de tel ou tel emballage doit se terminer. Sans compter que parfois, le tri ici, n'est pas le même que celui relayé par les grands médias nationaux et peut être différent d'un territoire à l'autre.

## Le manque D'INFORMATIONS

Lors des moments clés du tri, les informations ne sont pas toujours disponibles :

- ✓ Sur les produits : les logos sont parfois absents et parfois trompeurs.
- ✓ Au domicile : il est ressorti que les citoyens n'ont pas ou n'ont plus une information suffisante.
- ✓ Sur les points d'apport volontaires : l'information présente est trop souvent peu lisible

## Équipements et LOGISTIQUE

Au-delà de la volonté de chacun, des éléments liés aux équipements et/ou à la logistique (transport principalement) sont des freins au tri.

- ✓ De façon individuelle:
  - ▶ Le foyer ne possède pas de voiture ou de moyens adaptés. Cette condition est, en effet, un frein important au transport vers les colonnes de tri des déchets. La distance entre le domicile et la colonne de tri est déterminant.
  - ▶ Personnes âgées et handicapées ayant des difficultés à se déplacer.
  - ▶ Peu de place dans le logement. Le manque d'espace dans le logement ne permet pas de stocker les sacs de tri avant un tour aux colonnes. Cela provoque une gêne dans le logement ou une forte contrainte par la régularité des transports vers les colonnes.

► Pas de terrain : les citoyens ne possédant pas de maison avec un garage ou un terrain, ne peuvent pas facilement posséder de composteurs.

✓ Collectif :

► Bacs collectifs: Les bacs collectifs des campagnes ne sont pas incitatifs au bon tri, au sens où, ils ne responsabilisent pas individuellement la personne à la qualité de son tri.

► Pas de collecte en porte à porte. Le sac jaune est utilisé dans certains territoires voisins. Son absence sur le Pays de Blain est parfois avancée comme une excuse à un non tri. On observe que sa présence a un effet d'émulation dans les zones agglomérées au sens où il rend visible la démarche de tri.

► Points d'apport ne sont pas en bon état, pas vidés assez souvent. La malpropreté et la mauvaise qualité de l'environnement des colonnes de tris sont pour certains des freins à l'apport volontaire.

► Dans certains habitats collectifs, existent encore des «vide-ordures» défavorables au tri.

### ||| **COMPORTEMENT ET MOTIVATION**

✓ Le manque de temps pour trier, pour cuisiner (achat de plats préparés). Nombreux sont les habitants à travailler hors territoire avec des temps de trajets importants qui se rajoutent aux journées de travail.

✓ La motivation au tri est principalement environnementale. Le consommateur ignore souvent le coût de ses déchets et ce qu'engendre financièrement un mauvais tri.

✓ Lors de l'acte d'achat :

► Les distributeurs imposent trop d'emballages non recyclables. Les rayons d'un supermarché regorgent de produits avec des suremballages très souvent non recyclables. Le consommateur n'est que très peu averti.

► L'acheteur ne pense pas à la vie du produit et est trop souvent dans la logique: j'achète, j'utilise, je jette.

### ||| **La PART DE L'INDIVIDU**

Nous avons également rencontré des habitants très motivés qui produisent très peu de déchets et pour qui tous ces freins ne sont que prétexte pour ne pas changer les habitudes.

## La carte d'identité Mauges Communautés

- ✓ 6 nouvelles communes
- ✓ 120 000 habitants
- ✓ 1 315 km<sup>2</sup>
- ✓ 90 habitants au km<sup>2</sup>

## Actions de Prévention

✓ Des aides financières aux particuliers et associations pour :

- ▶ Acquérir de composteurs individuels
- ▶ Acquérir de broyeurs mis à disposition des particuliers
- ▶ Acheter de couches lavables

✓ Des équipements :

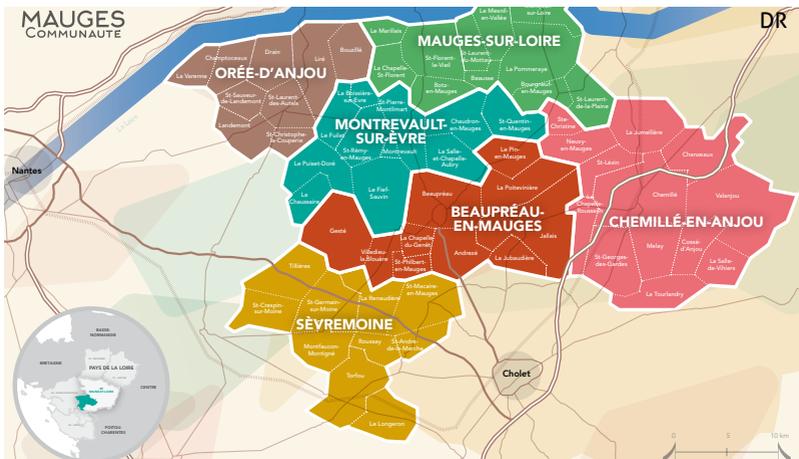
- ▶ 3 recycleries sur le territoire
- ▶ 3 repair-café et ateliers de réparation-échange
- ▶ Une collecte des ordures ménagères résiduelles
  - ▷ Toutes les 2 semaines
- ▶ Une collecte des ordures ménagères recyclables
  - ▷ Toutes les 2 semaines à l'aide de sacs ou bas jaunes

✓ Un guide de consignes très précis distribué aux habitants et mis en ligne

✓ Animations régulières par les animateurs du SIRDOMDI auprès des scolaires.

✓ La Redevance incitative avec :

- ▶ Part fixe (volume du bac)
- ▶ Part variable (quantité collectée)



### L'INFORMATION PERMANENTE

Afin d'obtenir des résultats réels, l'information à la population doit être permanente. En effet, il faut du temps pour que les usagers modifient leurs habitudes et changent leurs comportements... Les expériences montrent que les progrès sont plus significatifs lorsque les informations sont récurrentes :

✔ **La fourniture de plaquettes du tri**  
Suite aux remarques d'usagers (même les plus motivés) et aux contacts dans différentes ComCom, nous préconisons de fournir des plaquettes de tri plus explicites et plus détaillées. Les expériences montrent que, pour être efficaces, ces distributions doivent être renouvelées et mises à jour régulièrement. (Ex Pays de Redon) L'information doit être cyclique et ne doit pas être diffusée qu'une seule fois.

#### ✔ Diffuser l'information :

▶ Assurer un stock permanent de plaquettes mises à disposition dans les mairies. La plaquette doit avoir un format qui puisse être pratique pour être affichée dans la cuisine ou le garage : les lieux de tri dans les habitations.

▶ Faire des rappels dans les bulletins municipaux.

▶ Créer une rubrique «Zéro déchet» dans le magazine Pays de Blain.com avec des articles sous différents angles (les bons gestes, recettes zéro déchet), et sur les outils de communication institutionnelle du Pays de Blain (message sur les panneaux lumineux, spots sur les écrans de caisse, sur les réseaux sociaux...).

▶ Transmettre les consignes de tri et sensibiliser les nouveaux arrivants lors des soirées d'accueil municipales et par un courrier adressé par le Pays de Blain aux nouveaux arrivants.

▶ Rappels périodiques sur les panneaux lumineux.

▶ Créer un groupe ouvert Facebook Zéro Déchet en Pays de Blain pour créer une communauté et mettre en lumière les bonnes pratiques locales.

▶ Faire le bilan avec le centre de tri de Treffieux tous les mois pour voir ce qui est mal trié et faire une communication ciblée mensuellement.

#### ✔ Améliorer les points d'information sur les bornes et dans les déchèteries

Les supports d'informations sur les containers perdent assez rapidement leur lisibilité. C'est pourquoi, il est indispensable de les remplacer régulièrement.

Dans les déchèteries, la vigilance renforcée des employés, avec la pédagogie nécessaire, est un bon moyen d'améliorer le tri et de sensibiliser les usagers.

#### ✔ Sensibiliser lors des évènements.

► Il faut profiter des événements associatifs ou autres pour porter le message du tri et du compostage. Les bonnes pratiques du tri sélectif doivent être rappelées pour éviter le mélange des déchets issus des manifestations.

► Profiter de la foire de Blain annuelle pour tenir un stand environnemental (tri, broyage, compostage...).

#### ✔ Informer dans les écoles.

La sensibilisation des enfants est une action efficace et durable. Les actions d'informations et de sensibilisation en lien avec les enseignants est à encourager. À ce titre, la visite du centre de Treffieux est formatrice.

#### ✔ Promouvoir les visites au centre de tri des Briuelles à Treffieux.

Au sein des écoles mais aussi pour les adultes. En effet, les visiteurs du centre de tri ne sortent pas « indemnes ». Ils sont plus conscients des conséquences d'une erreur de tri.

#### ✔ Mieux faire connaître les aides en cours (aide location broyeur...)

## || Encourager et motiver

#### ✔ Mettre en place la Redevance incitative.

L'expérience prouve que la mise en place de la redevance incitative, est un bon outil pour la réduction des volumes des déchets ménagers. Pour les foyers le coût des déchets ménagers n'est plus noyé dans les taxes foncières mais directement lié à la production de ceux-ci, d'où une prise de conscience du coût réel.

Attention cependant :

► Aux habitats collectifs,

► Aux assistants maternels (les couches représentent un volume certain et un poids encore plus conséquent),

► Aux transferts de flux. La mise en place de la RI entraîne souvent un transfert des déchets du « bac gris » vers la déchèterie. C'est pourquoi elle doit être réalisée dans le cadre d'une stratégie plus globale « produire moins de déchets ».

✔ Recruter des ambassadeurs de tri. Pour informer et motiver les habitants, rien ne remplace le contact humain. Nous préconisons la mise en place d'ambassadeurs de tri.

Un référent (salarié) qui forme et encadre des ambassadeurs bénévoles sur le Pays de Blain, répartis par secteur et reconnus officiellement par leurs voisins. Beaucoup d'actions pourraient être « relayées » par ces ambassadeurs y compris le compostage.

La mise en place de la Redevance Incitative sera un moment privilégié pour initier cette action.

### Equipements ET LOGISTIQUE

✔ Veiller à la propreté des lieux de tri

Il faut que les points tri puissent être nettoyés facilement et rapidement par les communes. Un sol balayable en béton pourrait être une solution pour remotiver des habitants qui ne retournent plus sur les points tri à cause de la malpropreté des lieux.

✔ Conteneurs jaunes

Afin d'encourager davantage la pratique du tri, le Conseil de Développement est favorable à une collecte sélective via des bacs ou sacs jaunes en alternance tous les 15 jours avec la collecte des ordures ménagères résiduelles, à coût constant.

✔ Favoriser les « Stop publicité »

Réduire le volume des papiers en favorisant la pose d'étiquettes « stop pub » au bon format sur les boîtes aux lettres. Ils doivent être massivement diffusés lors d'événements.

✔ Favoriser le compostage et le broyage des déchets verts.

La sensibilisation au compostage a été enclenchée récemment par le Pays de Blain, cette action doit être poursuivie et amplifiée.

▶ Composteurs collectifs. Mise à disposition de composteurs pour les immeubles collectifs et dans certains villages, à la demande, avec un habitant bénévole identifié dans le village ou quartier comme référent compostage.

▶ Broyeurs collectifs au travers d'associations. Initier et soutenir les achats de broyeurs en groupe (associations d'habitants). On le voit ailleurs, les démonstrations sont indispensables pour le développement de ces pratiques (ex : Plessé, Redon...).

✔ Poursuivre l'action « adopte des poules ». Et plus largement d'autres équipements comme des composteurs ou lombricomposteurs soit lors d'opérations annuelles ou soit de façon pérenne sur justificatif de facture.

✓ Prévoir des containers adaptés, lors des évènements sportifs ou festifs, mais aussi dans les salles de sport et salles municipales.

✓ Prévoir un espace de dépôt journalier en déchèterie pour que les biens encore réutilisables, mais non pris en recyclerie, puissent être repris par d'autres usagers.

## || ALLER VERS MOINS DE DÉCHETS

**Le déchet le plus simple à trier est celui non produit!**

Trier mieux n'est pas suffisant et peut ne conduire qu'à déplacer la quantité de déchets du sac gris vers les bornes de tri sélectif ou vers la déchèterie. À plus ou moins long terme, la seule solution est donc la réduction du volume de déchets produits.

Pour ce faire, il est nécessaire de sortir du schéma encore dominant de l'économie « linéaire » (produire - consommer - jeter) pour aller vers une économie circulaire.

L'économie circulaire est pour le Conseil national des déchets (CND) « un système de production et d'échanges prenant en compte, dès

leur conception, la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants de sorte qu'ils puissent redevenir soit des objets réutilisables soit des matières premières nouvelles, dans un objectif d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources».

En d'autres termes, «l'économie circulaire peut être imaginée comme une série de boucles qui ont toutes pour objet de retarder et réduire au maximum la perte de la matière».

Cette démarche met donc l'accent sur de nouveaux modes de conception, de production mais aussi de consommation (le prolongement de la durée d'usage des produits, le prêt plutôt que la possession du bien, la réutilisation et le recyclage des composants). Le citoyen n'est plus un simple utilisateur des services de la collectivité pour gérer ces déchets mais un acteur au quotidien.

✓ Réaliser du «Lobbying\*» auprès des commerçants pour développer le vrac sur le Pays de Blain

✓ Mettre en place un repair café\*\*

✓ Créer des adhésifs «mon commerçant aime les bouches»  
Afin de diminuer la production de déchets, une sensibilisation des

commerçants sur les emballages est à poursuivre après la campagne de communication sur les sacs réutilisables. Le Pays de Blain pourrait financer des adhésifs «mon commerçant aime les bocaux» à disposition des commerçants et grandes surfaces à apposer sur les vitrines pour informer la clientèle qu'elle peut venir avec ses sacs, bocaux faire ses courses.

*\* promouvoir et défendre des intérêts en exerçant une influence sur des personnes ou institutions en capacité d'agir.*

*\*\* Un Repair Café est un atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit.*

### Le Conseil de Développement tient à adresser ses remerciements :

- ✓ Aux habitants du Pays de Blain qui ont participé aux réunions publiques de juin 2016
- ✓ À Gaël Virlouvét, Laure Chatel et Jean-Baptiste Bahers pour leurs temps de formation
- ✓ Aux membres du Groupe de Travail sur les déchets : Serge Boucard, Yolaine Danard, Nadine David, Jean-François Dedenis, Luc Gourin, Anne Lavielle, Jean-Louis Potin, Yannick Rannou, Alain Renard.
- ✓ À l'ensemble des membres du Conseil de Développement
- ✓ À Mathilde Héas, ancienne assistante du Conseil de Développement
- ✓ À Christian Langlois, animateur du Conseil de Développement,
- ✓ Aux agents du Pays de Blain : Christophe Jobert et Elise Texier,
- ✓ Aux élus de la Commission Environnement et Développement Durable du Pays de Blain,
- ✓ Aux élus du Pays de Blain.





**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA RÉGION DE BLAIN**

**1 avenue de la Gare  
BP 29 - 44130 BLAIN**

**TÉL. : 02 40 79 99 01**

**[conseildeveloppement@cc-regionblain.fr](mailto:conseildeveloppement@cc-regionblain.fr)  
[www.pays-de-blain.com/institutions/le-conseil-de-developpement/](http://www.pays-de-blain.com/institutions/le-conseil-de-developpement/)**